Publié le : 26/01/2026

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260122-DE_2026_009-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 janvier 2026

Date de convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 janvier 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 22 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Jean-Charles ORVEILLON, 1ER adjoint au maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Natacha CARRO, Servane GESRET, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR, Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD, Gwendoline FELIN

Etaient absents excusés :
Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Eric MOISAN, Malika TOUBLANC, Julie POUPART.

Etaient absents représentés :

Procurations :
Madame Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Madame Gwenaëlle AOUTIN
Madame Julie POUPART a donné pouvoir à Madame Mauricette DIRR
Monsieur Eric MOISAN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles ORVEILLON

Secrétaire de séance : Madame Servane GESRET

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260122-DE_2026_009-DE

CM 22.01.2026	Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la reconduction des marchés d'assurance	**Délibération n° 2026-009**

Rapporteur : Jean-Charles ORVEILLON

Monsieur le 1er adjoint au maire informe le conseil municipal que les marchés d'assurance de la commune de Jugon-les-Lacs arrivent à échéance le 31.12.2026.

Depuis 2023, la politique de souscription des assureurs s'est considérablement durcie, notamment par la transmission de dossiers de consultation plus complets et précis ou par le nombre important d'infructuosité. Deux points particuliers sont à prendre en compte :

- Les rapports de vérification électrique des bâtiments seront à transmettre obligatoirement et ne devront présenter aucune observation de non-conformité. Cette règle conditionnera la présence d'offres pour le lot Dommages aux Biens.
- La période de renégociation étant importante, il est nécessaire de rédiger les DCE dès le 1er trimestre 2026.

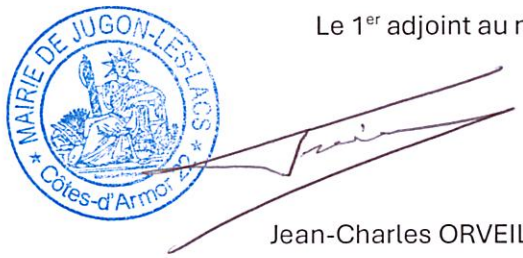
Consultassur avait été l'AMO lors du dernier renouvellement. Il est proposé de travailler de nouveau avec eux pour un prix de 2 000.00 € HT soit 2 400 € TTC, hors frais de déplacement et hors infructuosité par lot (500 € HT soit 600.00 € TTC par lot infructueux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Décide

- **D'autoriser le maire ou un adjoint au maire à signer l'offre d'AMO de Consultassur dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurance de Jugon-les-Lacs pour un prix forfaitaire de base de 2 000.00 € HT soit 2 400.00 € TTC + les frais de déplacement + les forfaits supplémentaires par lot infructueux en tant que de besoin.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le 1er adjoint au maire



Jean-Charles ORVEILLON